

INFORMATION RIVERAINS

**Pour la réalisation de la voirie en enrobé
Avenue Jean Faure
Entre la coursière des Vignes et l'allée du Chêne
de la Dame**

Du 26 Avril au 07 Mai inclus

(Hors intempéries & aléas)

De 7h30 à 17h00

ROUTE BARRÉE

CIRCULATION INTERDITE

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LA RUE



Cf arrêté temporaire n° 21/044

**Riverain : accès piéton maintenu en permanence, mais accès
véhicule difficile en journée. En dehors des heures de
chantier, accès normal pour les véhicules.**

- > Accès par la rue de Bel Air condamné dans les 2 sens.**
- > Merci de limiter vos déplacements en journée ou de vous
garer à l'extérieur du chantier dans la mesure du possible et
de vous conformer aux indications du chef de chantier.**

Comptant sur votre compréhension,